

## DELIBERATION N° 01 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Rapporteur : M. LAMY

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation d'organiser un Débat d'Orientation Budgétaire pour les communes de plus de 3 500 habitants dans un délai de deux mois maximum avant le vote du budget primitif.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2018 a été transmis à l'ensemble du Conseil Municipal avec l'ordre du jour de la présente séance.

Une présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2018 et le débat ont lieu en séance.

Le Conseil Municipal doit prendre acte, par un vote, de la tenue du débat.

Le projet a été préalablement présenté en commission finances, ressources humaines, administration générale le 30 janvier 2018.

### Intervention de Monsieur Rémi THIRIET (Groupe Pour Ludres, Résolument) :

*Monsieur le maire, Mesdames et messieurs les élu(e)s, Ludréennes et Ludréens*

*En préambule nous souhaitons affirmer que nous sommes tout-à-fait conscients que le budget 2018, comme les précédents, doit être élaboré dans un cadre très contraint. Si, en effet, le nouveau gouvernement met fin à la baisse systématique et déraisonnable des dotations aux collectivités, il a toutefois mis en place un nouveau pacte financier entre l'État et les collectivités publiques exigeant de celles-ci un effort de 13 milliards d'euros sur la mandature, alors que le projet de réforme de la taxe d'habitation nous laisse encore face à de nombreuses incertitudes, notamment quant à l'impact de ce dispositif sur les recettes de fonctionnement de la commune.*

*En ce qui concerne spécifiquement notre commune, la première question que notre groupe souhaite vous poser porte sur la partie bilan. Page 19 du document qui nous a été fourni, il est dit que « Le produit du domaine et des services recule légèrement en raison d'un moindre volume de participations encaissés sur certains services ».*

*Pourriez-vous nous en dire plus sur les services en question et sur les leviers envisagés par la commune pour y remédier ?*

*Toujours dans la partie bilan, il nous est présenté page 28 une représentation graphique visant à permettre de visualiser la part que chaque grand domaine d'intervention représente dans l'ensemble des dépenses de fonctionnement de la commune. L'an dernier déjà, nous regrettons l'absence de la sécurité en tant que telle dans cette représentation. Vous nous aviez alors dit, monsieur le maire, prendre note de notre remarque afin de faire ressortir ce poste dans les futurs documents. Pourtant, cette année, la sécurité n'apparaît pas plus que l'an dernier.*

*A propos de l'approche de l'exercice budgétaire 2018, nous constatons que, globalement, les prévisions s'inscrivent dans la continuité de ce qui a été fait depuis le début de la mandature. Si nous souhaitons éviter le plus possible de nous répéter, nous ne pouvons qu'inciter ici chacune et chacun des membres de cette assemblée à la plus grande vigilance quant à la volonté affichée, pour contenir la masse salariale, de limiter les remplacements d'absences temporaires ou les heures supplémentaires, voire de ne pas remplacer certains nouveaux départs. Il est vrai que cela est juste d'un point de vue budgétaire mais il nous appartient aussi de veiller à la non-dégradation des conditions de travail de nos agents et au maintien du meilleur niveau de service à la population.*

*Enfin, concernant les projets de nouveaux équipements, nous savons que l'essentiel des crédits, pour les deux années à venir, seront consacrés au nouveau bâtiment culturel et sportif (futur centre Brassens). Si nous partageons la volonté de s'endetter le moins possible, il nous apparaît toutefois difficile de mener ce projet sans aucun emprunt, au risque de ne pouvoir mener d'autres investissements nécessaires par ailleurs. Pour le reste, quinze-mille euros seraient prévus dans le cadre du programme de vidéoprotection. S'il nous a été répondu en commission qu'il ne s'agissait encore que d'une réflexion, cela porterait toutefois l'investissement total dans ce programme proche des cent soixante-quinze mille euros depuis 2014. Vous avez avancé lors de votre discours des vœux que depuis la mise en place des caméras, nous avons divisé par deux les frais liés à des réparations de dégradations. Pourrions-nous en savoir plus sur les montants en jeu, puisque si l'on veut aborder les avantages de la vidéoprotection sous l'angle budgétaire, il faut bien pouvoir comparer les bénéfices aux investissements.*

*Nous vous remercions pour votre écoute et vos réponses.*

### Réponse de Monsieur le Maire :

Je vous remercie pour votre intervention.

Concernant le thème de la sécurité, il est vrai qu'il n'apparaît pas dans le graphique mais il est abordé en détail dans le chapitre 8 (page 26). C'est un oubli. En effet, pour réaliser celui-ci, nous prenons les grands postes du budget. J'en prends note pour le prochain DOB. L'engagement de l'an passé n'a pas été tenu et j'en suis désolé.

Vous avez abordé le sujet de la taxe d'habitation. Je peux vous dire qu'avec les évaluations que nous avons réalisées à partir du tableau du Sénat, 58% des ludréens seraient allégés de la taxe d'habitation contre environ 80 % en France, ce qui situe notre niveau de revenu par habitant au-delà de la moyenne ; c'est un avantage. Néanmoins, 42% devraient payer encore celle-ci jusqu'en 2020, date à laquelle tous les foyers devraient voir sa taxe d'habitation effacée.

Concernant les dotations de l'Etat, je rejoins ce que vous avez dit. En effet, on nous a arbitrairement diminué les revenus. Pour la ville de Ludres, c'est conséquent : nous avions 765 000 € de Dotation Globale de Fonctionnement dans le passé, nous percevons actuellement 237 000 € ; c'est quasiment 500 000 € de moins, ce qui est très important.

Pour pallier à cette diminution, sans toucher à l'impôt et en maintenant des services de qualité, nous avons essayé de gérer au mieux les dépenses. Pour cela, chaque poste a été analysé, notamment le personnel. Suite à des départs en retraite, des postes n'ont pas été renouvelés et les tâches de ces agents ont été redistribuées dans différents services sans les surcharger pour autant. Nous avons réussi à gagner 4 postes, ce qui a permis d'avoir une baisse de la masse salariale pendant 3 ans. Aujourd'hui, notamment avec la hausse des salaires chaque année, la masse salariale est redevenue la même qu'il y a 3 ans. Il faut donc commencer à trouver d'autres pistes d'économies, tout en maintenant le niveau des services, ce qui est complexe.

La ville de Ludres a pour particularité d'avoir une richesse par habitant importante, qui a eu pour conséquence deux pénalisations :

- la diminution de la dotation forfaitaire sur l'enveloppe globale pour abonder notamment l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et certaines villes comme Vandoeuvre, Jarville et Maxéville la perçoivent ;
- la diminution comme toutes les collectivités d'un montant correspondant à 1,92% des recettes de fonctionnement.

Les choix seront difficiles dans le futur, notamment en termes d'investissements. On essaye de calibrer aujourd'hui ce que nous faisons afin de mesurer les impacts pour les années futures.

Comme vous pouvez le constater et grâce à la trésorerie suffisante, nous ne ferons pas d'emprunt en 2018. En effet, le permis de construire du nouveau bâtiment culturel et sportif n'a pas encore été déposé et les travaux ne débuteront pas avant cet été ; les dépenses seront donc moindres sur l'exercice 2018. Il faudra toutefois en faire un en 2019. Néanmoins, si les taux venaient à remonter, nous étudierons la possibilité d'emprunter en 2018 afin d'obtenir le meilleur taux sur 20 ou 25 ans.

Concernant la sécurité, le fait d'avoir mis en place des caméras de surveillance, d'avoir sensibilisé la population afin d'éviter les cambriolages, d'avoir mis en place le dispositif « voisins Solidaires et Attentifs » et d'avoir subventionné l'achat d'alarmes, nous sommes à quasi zéro cambriolage depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, hors zone industrielle.

Nous avons investi 175 000 € environ dans des caméras de surveillance mais nous avons perçu une aide l'Etat.

Avant, nous avions environ 20 000 € de dégradation par an, nous sommes à moins de 10 000 € aujourd'hui. On peut donc considérer que les caméras ont fait leur travail de dissuasion. Elles permettent notamment de retrouver les auteurs des dégradations. Par exemple, au Plateau des Loisirs, la barrière a été cassée 4 fois. Grâce à la caméra, les réparations ont été prises en charge par les auteurs des faits ; nous avons eu le même cas pour le grillage du terrain des boules rue Marvingt.

De plus, nous allons investir dans des appareils de fitness connectés. Je suis pour cette installation sous réserve qu'une caméra soit installée afin de surveiller le matériel pour éviter les dégradations. Nous voulons juste faire payer les individus qui dégradent les biens de la ville et non l'ensemble de la population.

Pour finir, je vous remercie de votre participation à ce débat d'orientation budgétaire et également Messieurs LAMY et MULLER pour la réalisation de celui-ci.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2018 sur la base du rapport visé et communiqué préalablement avec la convocation.